

Itinéraire

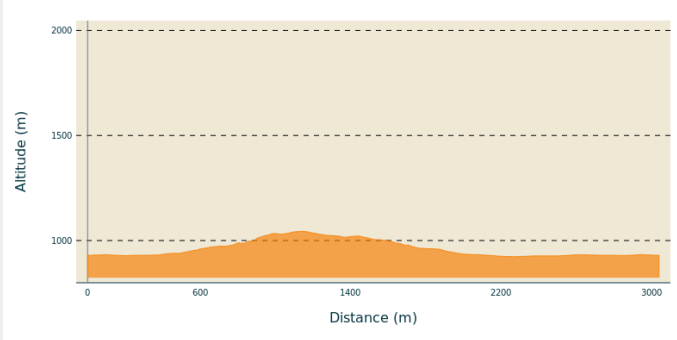
Départ : Cauterets (Place du Casino)

Arrivée : Cauterets (Place du Casino)

Balisage : ➤ VTT

Communes : 1. Cauterets

Profil altimétrique



Altitude min 923 m Altitude max 1044 m

1. Place du Casino, tournez à droite, passez devant la mairie et l'Office de Tourisme. A la petite place, prenez l'Allée du Parc, rue montant légèrement vers les thermes de César. Traversez la rue du docteur Domer et entrez dans le parc thermal en direction du fronton. Laissez les thermes du Rocher sur votre droite puis empruntez le chemin longeant le fronton par la gauche jusqu'à la place de la Liberté.
2. Prenez à droite puis engagez-vous sur la route goudronnée qui monte. Passez devant le parking du personnel des thermes sur votre droite puis prenez le sentier à gauche qui s'élève dans la forêt. Continuez la montée jusqu'à l'intersection et allez tout droit. Poursuivez l'ascension dans les lacets jusqu'à la route carrossable.
3. A l'intersection, tournez à gauche. Suivez la route sur 50 mètres puis prenez le sentier sur votre gauche qui descend à travers la forêt en direction de Cauterets jusqu'à rencontrer la piste qui monte vers la Reine Hortense. La progression au milieu des arbres y est très ludique avec notamment un bel exercice de pilotage qui, s'il requiert de la précision ne présente pas de difficulté majeure. Attention, le passage des rigoles en pierre qui suit est quant à lui plus technique.
4. A l'intersection au gros hêtre, allez tout droit. Suivez la route sur 10 mètres pour emprunter le sentier sur votre gauche qui descend entre deux murets en direction du P. de la Gorce (Attention, secteur un peu technique et glissant en période humide).
5. Le sentier se transforme en route au-dessus des résidences du Lisey. Continuez la descente jusqu'à l'intersection avec la rue du Docteur Domer. Prenez à gauche en direction du centre ville puis continuez tout droit. Passez devant la gare de la télécabine sur votre droite, devant un parking sur votre gauche puis continuez jusqu'aux Thermes de César. Devant les thermes, descendez l'Allée du Parc sur votre droite, passez devant l'Office de Tourisme puis devant la mairie pour rejoindre votre point de départ.

Sur votre chemin...



⚠ Recommandations

- Période conseillée : de mai à novembre.
- Type de terrain : piste : 27 % / single track : 33% / route : 40 %

Comment venir ?

Accès routier

Le village de Cauterets est accessible en voiture en 25 minutes depuis Argelès-Gazost et en 35 minutes depuis Lourdes.
Prendre direction Pierrefitte-Nestalas, au second rond point dans le village, prendre la première sortie direction Cauterets.

Parking conseillé

Parking de l'ancienne gare



Circuit VTT n°2 - Cauterets - Les thermes du Rocher

Cauterets - Cauterets



Thermes de Cauterets (Aurore Goupillon)



Un parcours accessible idéal pour découvrir l'historique village de Cauterets.

Ballade en ville, découverte de l'architecture thermale, ascension agréable sur un sentier forestier et descente un tantinet décoiffante... tels sont les ingrédients de cette sympathique recette cauterésienne qui vous donnera un bon aperçu des possibilités qu'offre la vallée de Cauterets pour la pratique du VTT.

Infos pratiques

Pratique : VTT
Durée : 49 min
Longueur : 3.0 km
Dénivelé positif : 143 m
Difficulté : Facile
Type : Boucle

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Office de la Montagne de Cauterets
Place Maréchal Foch, 65110 CAUTERETS
montagne@cauterets.com
Tel : +335 62 91 02 83
<http://www.cauterets.com>

